



Marché aux puces alpins

Prestations, règles du jeu, communication

Les marchés aux puces alpins sont des marchés non commerciaux où il est possible de vendre et d'acheter du matériel de montagne d'occasion. L'objectif des initiateurs et initiatrices de Mountain Wilderness Suisse et Public Eye est d'apporter, grâce aux marchés aux puces alpins, une contribution concrète à la protection des ressources et à une plus grande durabilité dans les sports de montagne. Pour y parvenir, nous souhaitons proposer une gamme intéressante d'équipements d'occasion et offrir ainsi une véritable alternative aux achats neufs inutiles.

Alpinflohmi.ch est un incubateur qui motive et soutient les gens à organiser un *marché aux puces alpins* dans leur propre ville, commune ou quartier. Les comités d'organisation locaux (CO) disposent d'un kit d'outils pour la mise en œuvre simple d'un *marché aux puces alpins*. De plus, Mountain Wilderness Suisse soutient les comités d'organisation locaux par des prestations de communication.

Afin de garantir que tous les futurs événements organisés sous l'égide de alpinflohmi.ch correspondent à ses valeurs originelles, non commerciales, ainsi qu'à certains standards, ceux-ci sont définis ci-dessous.

Ce que nous vous proposons

- Liste de contrôle et modèles pour l'organisation d'un *marché aux puces alpins*, de la recherche de locaux à la publicité en passant par l'établissement du budget.
- La "marque ombrelle" Alpin-Flohmi établie, y compris le site web alpinflohmi.ch
- Matériel de communication et de promotion (images, textes, dépliants, affiches)
- Promotion de l'évènement dans toute la Suisse via nos canaux de communication (site Internet, SoMe, newsletter)
- Vaste réseau de personnes et d'organisations intéressées
- Conseils en cas d'ambiguïté

Règles du jeu

Les *marchés aux puces alpins* sont une contribution en vue d'une consommation plus durable dans les sports de montagne. Afin que cet objectif ne soit pas perdu de vue à l'avenir, nous vous demandons de respecter les règles du jeu suivantes lors de chaque évènement.

- Lors de l'évènement, ce seront principalement des articles d'occasion qui seront vendus par des particuliers, mais la vente d'articles inutilisés par des particuliers est également autorisée (état : "comme neuf").
- Les vendeurs commerciaux (par ex. les magasins de sports de montagne) sont l'exception et limiteront leur vente à la marchandise avec des vices de fabrication ou au matériel de location mis au rebut. L'évènement n'est pas un outlet pour les articles neufs invendus.
- L'évènement offre une plateforme aux ONG qui partagent nos valeurs et nos messages. La présence d'ONG externes sous forme de stands sera discutée à l'avance et les conditions seront fixées.
- Les évènements seront à but non lucratif, mais planifiés par le comité d'organisation concerné de manière à couvrir les frais matériels (location de la salle, annonces et frais d'impression, location de tables ou de dispositifs d'accrochage). Les risques financiers (réservation de salles, etc.) sont assumés par le comité d'organisation concerné.
- Il n'est pas prévu de prix d'entrée pour les consommateurs, les recettes seront générées par la vente de mètres de table et une collecte.

Communication

Une présentation uniforme nous est très importante. Elle crée pour les *marchés aux puces alpins* une «marque» qui permet d'attirer l'attention de nombreuses personnes. Ce n'est qu'ainsi que les manifestations deviennent une véritable alternative à l'achat de produits neufs.

Les règles suivantes s'appliquent donc à tous les évènements organisés sous l'égide d'alpinflohm.ch :

- Tous les *marchés aux puces alpins* utilisent exclusivement le matériel de communication mis à disposition par Mountain Wilderness Suisse. Cela comprend les supports visuels pour les dépliants, les affiches, la publicité en ligne ainsi que d'autres textes et images.
- Les logos et les mentions d'éventuels partenaires (sponsors) ne doivent pas être supprimés.
- La mention d'autres organisations (CO local, autres sponsors) se fera en accord avec Mountain Wilderness Suisse.
- La manifestation sera toujours appelée *marché aux puces alpins*.
- Mountain Wilderness Suisse créera la page de la manifestation sur Facebook. Les CO locaux seront co-organisateurs.

- Mountain Wilderness Suisse et les groupes régionaux de Public Eye ont le droit d'être représentés par un stand au *marché aux puces alpins*.
- Les stands d'autres ONG ayant des valeurs similaires sont les bienvenus, mais ils doivent être convenus au préalable avec Mountain Wilderness Suisse.
- Les modalités telles que la recherche et la location d'un lieu, l'établissement du budget, la fixation des prix de location des stands, les heures d'ouverture, etc. incombent au CO local.
- L'inscription des vendeurs se fait via le formulaire sur alpinflohmi.ch. De là, ils seront automatiquement transmis au CO.